



AXE TRANSVERSAL ENVIRONNEMENT

1. DÉFINITIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE MEMISA

Les changements climatiques affectent désormais tous les pays sur tous les continents. Cela perturbe les économies nationales et affecte des vies, coûte cher aux personnes, aux communautés et aux pays aujourd'hui et même plus demain. Les conditions météorologiques changent, le niveau de la mer monte, les phénomènes météorologiques deviennent extrêmes et les émissions de gaz à effet de serre sont maintenant à leur plus haut niveau de l'histoire. Sans action, la température moyenne à la surface du monde devrait dépasser les 3 degrés centigrades pendant ce siècle. Les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchées.

Il est également important de signaler que les causes principales de la pollution de l'air et de l'eau sont dues à l'action humaine. La lutte contre la pollution est l'affaire de tous et de toutes, en agissant tant de manière transversale que spécifique.

2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre

7.b D'ici à 2030, développer les infrastructures et améliorer les technologies afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, surs, résilients et durables

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

3. CHARTE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ENTRE LES ZONES DE SANTÉ ET MEMISA

Memisa et les Zones de Santé de la République Démocratique du Congo où Memisa intervient ont signé une charte dans le cadre de programmes précédents dans laquelle, entre autres, les actions suivantes étaient présentes :

- Assurer l'assainissement du milieu et la bonne évacuation des eaux usées
- S'assurer de la bonne gestion des déchets dans chaque structure sanitaire
- Faire le plaidoyer auprès des autorités politico-administratives afin de règlementer la pratique de feu de brousse et l'abattage des arbres

4. RESSOURCES

Objectifs de Développement durable : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Programme Memisa, volet cofinancé par la DGD : <https://memisa.be/wp-content/uploads/2018/10/Programme-Memisa-MSV-DGD-2017-21-partie-I-et-II-version-finale-avril-2017.pdf>

Charte de Protection de l'environnement entre les Zones de Santé et Memisa